

## Tarifs des cotisations GDS des Savoie 2025-2026

Contact : Isabelle CHIAPUSSO  
 04 79 70 79 83

Les cotisations couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.  
 Elles ne sont pas soumises à la TVA.

<b>Bovins</b> Laitiers et allaitants	Cotisation GDS	22 € par atelier + 4.32 € par bovin + 0.55 € par bovin d'éditions d'ASDA vertes
	Fonds de garantie	1.40 € par bovin
	FMSE	0.12 € par bovin
	Recherche GDS France	0.05 € par bovin
	FMGDS	0.05 € par bovin
	CRSSA	0.05 € par bovin



*La Cotisation « bovins » est calculée à partir du nombre moyen de bovins présents du 01/07/2024 au 30/06/2025 (source : notifications répertoriées dans le fichier IPG).*

<b>Bovins</b> engraisseurs	Cotisation GDS	22 € par atelier + 1.39 € par bovin + 1.61 € par bovin d'éditions d'ASDA jaunes
	FMSE	0.12 € par bovin d'engraissement
	Recherche GDS France	0.05 € par bovin d'engraissement
	FMGDS	0.05 € par bovin d'engraissement



*La Cotisation « bovins engrasseurs » est calculée à partir du nombre moyen de bovins présents du 01/07/2024 au 30/06/2025 (source : notifications répertoriées dans le fichier IPG).*

<b>Caprins et ovins lait</b>	Cotisation GDS	22 € par atelier + 0.56 € par caprin ou ovin lait
	Fonds de garantie	0.83 € par caprin ou ovin lait
	Coup dur	0.25 € par caprin ou ovin lait
	FMSE	0.02 € par caprin ou ovin lait
	Recherche GDS France	0.01 € par caprin ou ovin lait
	FMGDS	0.01 € par caprin ou ovin lait
	CRSSA	0.01 € par caprin ou ovin lait



*La Cotisation « caprins et ovins lait » est calculée à partir du nombre d'animaux dépistés en prophylaxie sur la campagne précédente et/ou recensés (source : recensement répertorié dans le fichier IPG).*

<b>Ovins viande</b>	Cotisation GDS	22 € par atelier + 0.56 € par ovin
	Fonds de garantie	0.26 € par ovin
	Coup dur	0.15 € par ovin
	FMSE	0.02 € par ovin
	Recherche GDS France	0.01 € par ovin
	FMGDS	0.01 € par ovin
	CRSSA	0.01 € par ovin



*La Cotisation « ovins viande » est calculée à partir du nombre d'animaux dépistés en prophylaxie sur la campagne précédente et/ou recensés (source : recensement répertorié dans le fichier IPG)*

Si plusieurs espèces sont présentes sur l'élevage, la cotisation par atelier est de 22 € pour la 1<sup>ère</sup> espèce et 15 € pour les suivantes (hors atelier apicole).

<b>Abeilles</b>	Cotisation GDS	Apiculteur professionnel (+ 50 ruches) 40 € par apiculteur + 0.60 € par ruche (plafonné à 400 ruches)
		Apiculteur non professionnel (- 50 ruches) 20 € par apiculteur + 0.40 € par ruche